Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 30/05/2024
089-218900918-20240528-D_2024_049-DE

Pour: 11

République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

Séance du mardi 28 mai 2024

Date de la convocation: 24/05/2024

Membres en L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai l'assemblée exercice : 14 régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 7 Olivier MAGUET,

Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine

PECHERY, Jacky PECHERY

Contre : 0

Représentés : Joël BOISSIERE par Annick IENZER, Richard

Abstentions : 0

DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas HOURLIER par Jacky

DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas HOURLIER par Jacky PECHERY. Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne

COLLINOT

Excusés: Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara

LOUCHART

Absents:

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE CCAVM VERIFICATION AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS - (D 2024 049)

Dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, le Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) propose d'organiser un groupement de commandes pour lancer une consultation pour un marché pour les vérifications règlementaires des aires collectives des jeux pour les enfants et des équipements sportifs et propose au Conseil Municipal de rejoindre la démarche mutualisée relative à ces vérifications qui est portée par la CCAVM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de participer au marché mutualisé pour les vérifications règlementaires des aires collectives des jeux pour les enfants et des équipements sportifs,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la CCAVM,

AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la CCAVM, AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la CCAVM pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER

Le Maire Olivier MAGUET